

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

M. Dominic Perri Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin Arrondissement de Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet Arrondissement d'Ahuntsic– Cartierville

M. Enrique Machado Arrondissement de Verdun

M^{me} *Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine*

M. Sylvain Ouellet Arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela Arrondissement de Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce Le 23 février 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227482042

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour les travaux de réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage de la station de pompage Jean-R.- Marcotte - Dépense totale de 6 556 114,39 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP22041-179545-C - (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227482042

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour les travaux de réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage de la station de pompage Jean-R.- Marcotte - Dépense totale de 6 556 114,39 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP22041-179545-C - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 1^{er} février 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Le 8 février 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour le projet de réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage à la station de pompage Jean-R.- Marcotte. Ils ont d'abord expliqué que le système actuel date de la construction de l'usine, soit 1984. Le système d'éclairage étant très énergivore et les composantes de celui d'alarme incendie n'étant plus disponibles, une mise aux normes s'imposait. Les différents travaux permettront d'améliorer la sécurité du bâtiment et du personnel.

L'appel d'offres lié à ce contrat a été publié du 13 septembre au 15 novembre 2022. Durant cette période, six addenda ont été émis, dont un pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Parmi les six preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission. L'analyse de celles-ci révèle un écart de près de 15 % entre le prix présenté

par l'adjudicataire, Bruneau Électrique inc., et l'estimation, ainsi que de 168 % avec le second soumissionnaire. Les personnes invitées ont présenté certaines hypothèses pouvant expliquer cet écart majeur. Elles ont entre autres souligné que l'expertise de Groupe Promec se situe principalement dans le secteur des mines et des centrales électriques dans le nord du Québec. Il est possible que l'entrepreneur ait surévalué la complexité et l'ampleur des travaux. En ce qui a trait à la soumission de l'adjudicataire, celle-ci étant conforme, les responsables ont recommandé d'aller de l'avant avec le contrat à Bruneau Électrique inc.

Durant la période de questions, les commissaires ont demandé et obtenu des précisions sur l'écart entre les deux soumissionnaires, qui est rarement vu. D'après les informations obtenues, Groupe Promec ne détient pas de bureau dans la région. Que ce soit pour s'installer temporairement à Montréal ou pour les frais de déplacement, cela fait nécessairement gonfler les prix. Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes invitées ont été à la satisfaction des membres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier:

À l'égard du mandat SMCE227482042 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.